

# SORTIES DE RAQUETTES ET LUGE 2023

ORGANISÉES PAR LE C.C.A.S DE TALLARD

[ccas@ville-tallard.fr](mailto:ccas@ville-tallard.fr)

FICHE D'INSCRIPTION N° .....

NOM: ..... Prénom: .....

Adresse: .....

(Joindre un justificatif de domicile)

Adresse e-mail: .....@.....

Date de naissance : ...../...../..... (à partir de 8 ans jusqu'à 17 ans)

Personne à prévenir en cas d'urgence:

NOM-: ..... Prénom: ..... Tél: .....

NOM:..... Prénom: ..... Tél: .....

NOM:..... Prénom: ..... Tél: .....

Assurance Responsabilité Civile (joindre obligatoirement une copie):

N° du contrat:.....

---

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ**

À remettre à l'accueil de la Mairie accompagné du règlement  
au plus tard le 2 mars 2023

-----

**ACTIVITÉS PROPOSÉES : raquettes/luge**

Avez-vous déjà fait des raquettes ? :      Oui              Non  
(Cocher la case correspondante)

Taille en cm:

Pointure chaussures:

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE DE TALLARD

## TARIFS SORTIE

8 euros (matériel fourni)

Nous vous demandons d'établir un chèque libellé à l'ordre du «Trésor Public» pour la sortie et par enfant. Ce chèque sera encaissé dès la réalisation de la sortie.

## RÉCAPITULATIF DES SORTIES À CONSERVER

Date: le 4 mars 2023, à la station de Réallon.

Départ: Abri bus Cité Lambert - 8h00

Retour: Abri bus Cité Lambert - 17h30

Encadrement: Accompagnateurs en montagne et bénévoles du CCAS.

<b>MATÉRIEL À PRÉVOIR POUR LA SORTIE</b>
--

❖ Venir avec sa tenue de ski, gants, lunettes.



Le CCAS demande à chaque enfant de se présenter muni d'un sac à dos avec :

- de mouchoirs jetables.
- d'une gourde.
- D'un pique-nique tiré du sac
- d'un goûter.

### AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) (père, mère, tuteur légal).....autorise mon enfant ..... à participer aux activités organisées par le C.C.A.S, dans le cadre des sorties ski de fond, raquettes.

J'atteste avoir pris connaissance et accepter le règlement interne aux sorties.

En cas d'urgence, d'accident grave ou tout autre cas grave, le C.C.A.S peut prendre toute mesure pour l'hospitalisation de mon enfant. Il le fera après consultation d'un médecin.

Les parents s'engagent à prendre en charge ou à rembourser au C.C.A.S l'ensemble des frais médicaux et paramédicaux en cas d'accident de l'enfant.

Signature de l'Enfant

Signature des Parents  
(Mention Lu et Approuvé)



**En fonction du nombre d'inscrits le CCAS de Tallard se réserve la possibilité d'annuler la sortie.**